

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 12 janvier 2022

**Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue**

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :

à

Pascal POURESTIER
Délégué académique à la formation
professionnelle initiale et continue

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré

Contact :
Service du personnel
Tél : 01 57 02 67 35
Mél : dafco.personnel@ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale en circonscription
Pour diffusion dans les écoles

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-
Saint-Denis et du Val-de-Marne

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Circulaire n°2022-002

Objet : recrutement des conseillers en formation continue - Juin 2022

**Référence : Décret n° 90-426 du 22.05.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)
Arrêté du 14.06.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)
Note de service n° 90-129 du 14.06.90 (BO n° 25 du 21.06.90 – RLR 112-3)**

Textes essentiels sur la formation continue :

- Circulaires

- n° 75-232 du 07.07.75 (BO n° 28 du 12.07.75 - RLR 112-0)
- n° 86-115 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-116 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-117 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- n° 86-118 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
- **Loi** n° 89-486 du 10.07.89 modifiée (BO spécial n° 4 du 31.08.89 et n° 30 du 31.08.89 - RLR 501-0)
- **Décret** n° 90-165 du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4)
- **Arrêté** du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4)
- **Circulaire** n° 91-259 du 24.09.91 (BO n° 34 du 31.10.91 - RLR 112-0)
- **Décret** n° 92-275 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
- **Décret** n° 92-276 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
- **Note de service** n° 93-094 du 27.01.93 (BO n° 6 du 11.02.93 - RLR 112-4)
- **Circulaire** n° 93-159 du 16.03.93 (BO n° 13 du 15.04.93 - RLR 112-1)
- **Décret** n° 93-432 du 24.03.93 (BO n° 21 du 17.06.93 - RLR 112-0)
- **Décret** n° 93-432 du 24.03.93 (BO n° 21 du 17.06.93 - RLR 112-0)

Dans le cadre des dispositions ministérielles citées en objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de procéder au recueil des candidatures pour les postes de conseillers en formation continue éventuellement vacants à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2022.

Tous les fonctionnaires de catégorie A de l'Education nationale et tous les agents titulaires de catégorie A dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière peuvent être candidats.

Peuvent également être candidats, les personnels contractuels de toute fonction publique et les personnels du secteur privé titulaires d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3.

Une réunion d'information par département se tiendra le :

MERCREDI 9 MARS 2022 à 14 h 30

Cette réunion a pour but d'apporter des compléments d'information sur les structures de la formation continue et l'ensemble des missions du conseiller en formation continue.

L'inscription est obligatoire et se fait par courrier électronique aux adresses suivantes :

Pour le 77 : cdftlv77@ac-creteil.fr

Pour le 93 : cdftlv93@ac-creteil.fr

Pour le 94 : cdftlv94@ac-creteil.fr

Le lieu vous sera communiqué par retour de mail.

Un webinaire à l'attention des candidats non disponibles le 9 mars sera organisé le 16 mars 2022 de 17h à 18h. Pour y participer, veuillez prendre contact par mail aux adresses mentionnées ci-dessus.

Vous trouverez en annexes :

- Le calendrier des opérations de recrutement – annexe 1
- Le profil de poste d'un CFC – annexe 2
- Le dossier de candidature précédé de sa présentation et de la procédure à suivre – annexe 3

Ces documents sont également disponibles sur le site académique www.forpro-creteil.org en suivant le lien <https://www.forpro-creteil.org/recrutement/cfc/>

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués pour un entretien de sélection. La commission consultative instituée par les textes précités se réunira avant la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion à cette circulaire, notamment par affichage en salle des professeurs et dans les services administratifs.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT